

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2023-165
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Réseau de chaleur bois du Crozatier
Remplacement des vérins des trois échelles du silo**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le réseau de chaleur et la chaufferie bois du Crozatier en service depuis octobre 2007 ;

Considérant la nécessité de remplacer les vérins des trois échelles du silo ;

Vu la proposition de Engie Solutions DR Auvergne, 16 rue Pierre Boulanger, 63 017 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02 ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition de Engie Solutions DR Auvergne, 16 rue Pierre Boulanger, 63 017 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02 relative au remplacement des vérins des trois échelles du silo de la chaufferie bois du Crozatier pour un montant de 18 796.70 € HT soit 22 556.4 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 de la régie communautaire de distribution de chaleur du Pays de Saint-Flour ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 18 avril 2023

La Présidente



Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
le



DR AUVERGNE
 ENGIE Solutions
 16 Rue Pierre Boulanger
 "Le Brezet"
 63017 CLERMONT FERRAND CEDEX02
 FRANCE

Tél : 04 73 34 64 84 Fax :

DEVIS N° : 3880339 / 1

Objet des travaux : Remplacement des trois vérins échelles silo

COM COM PAYS DE ST FLOUR MARGERID

VILLAGE D'ENTREPRISES
 ZA DU ROZIER - COREN

15100 ST FLOUR
 France

Date : 08/02/2023

Adresse travaux :

LE CROZATIER

15100 ST FLOUR

Affaire suivie par PERRIER CYRIL

Installation :

1849771000

RESEAU DE CHALEUR CROZATIER

<u>DESIGNATION</u>	<u>UNITE</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX VENTE UNITAIRE</u> (EUR)	<u>PRIX VENTE TOTAL</u> (EUR)
Remplacement des vérins échelles silo :				
(1) Soulèvement des trois échelles pour remplacement des trois vérins :	ENS	1,00	18.796,70	18.796,70
-Nettoyage complet du silo				
-Remplacement des vérins				
-Remplacement des axes avant complet				
-Remplacement des axes arrière complet				
-Remplacement etrier de guidage sur l'échelle N°1				
-Location Engin de levage				
<u>SOUS-TOTAL GENERAL HORS TAXE (EUR) :</u>				18.796,70
Soit, par taux de TVA :			(1) 20,00	18.796,70



TOTAL GENERAL HORS TAXE (EUR) :	18.796,70
TOTAL GENERAL TVA (EUR) :	3.759,34
TOTAL GENERAL TTC (EUR) :	22.556,04

VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX EUROS ET QUATRE CENTS

Le présent devis est gratuit et est accepté sur les bases des conditions générales de prestations de services figurant au verso du présent devis.

Pourcentage d'acompte à la commande : 0%

Durée de validité du présent devis : 30 jours à compter de sa date d'établissement. Passé ce délai, une nouvelle offre pourra être établie sur demande du Client.

A , le 08/02/2023

Pour le client , le

PERRIER CYRIL

A

Porter obligatoirement ci-dessous la mention manuscrite suivante : " Lu et Approuvé, Devis reçu avant exécution des travaux "